

son fils Charles, la Bourgogne cisjurane, comprenant la Provence et notre pays ; en 883, Charles meurt sans postérité, et son frère Lothaire prend Lyon et Vienne ; à sa mort, Lyon est réuni à la couronne de France par l'empereur Charles-le-Chauve. Cette réunion fut éphémère et bientôt, en 879, sous le règne de Louis III et Carloman, un seigneur ambitieux, Boson, duc de Provence, assemble un concile à Mantaille et se fait nommer roi de Provence ou d'Arles ; il parvint à conserver son titre royal et à se faire reconnaître roi jusqu'en Bourgogne, y compris le Lyonnais. Son fils Louis hérite de ses Etats, le cartulaire de Savigny le cite souvent à la fin de ses actes avec le titre de roi ; en 966, Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne transjurane et vassal de l'empire d'Allemagne, hérite de l'ancien royaume d'Arles par les droits de sa femme Mathilde, sœur du roi Lothaire de France ; en 993, leur fils Rodolphe-le-Fainéant leur succède, mais il meurt sans enfants après avoir désigné pour héritier Conrad-le-Salique, empereur d'Allemagne, c'était en 1032. Notre pays n'appartenait déjà plus à la France et la séparation devenait dès lors définitive, du moins en droit. En fait, on sait ce qui arriva : l'autorité des empereurs d'Allemagne, dans le Lyonnais, fut purement nominale et le véritable souverain fut l'archevêque, à partir de 1032, sous Burchard II ; mais cette autorité ne s'établit qu'insensiblement, Lyon et son district constituaient un état, véritablement indépendant en fait, sous un gouvernement théocratique.

Avant cette époque, notre pays eut encore à souffrir des ravages causés par les Hongrois qui l'envahirent en 934 ; ils saccagèrent les terres de l'abbaye de Savigny et dissipèrent un grand nombre de ses titres de propriété ; aussi, lorsque l'abbé Ponce entreprend la rédaction du Cartulaire de l'abbaye, commence-t-il tout de suite à se plaindre de